Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026
ID : 044-200067635-20261103-11_2026_03-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 3 novembre 2026

11.2026-03	**FAMILLE** **OBJET : Attribution individuelle d'une subvention « bourse BAFA » à M. Quentin SALMON**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21.05.2024-03 du 21 mai 2024 approuvant le règlement d'attribution de la bourse BAFA de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la demande de subvention « bourse BAFA » reçue en date du 2 novembre 2026 de la part de Monsieur Quentin SALMON,

Considérant que le demandeur remplit l'ensemble des conditions stipulées dans le règlement pour pouvoir bénéficier de cette subvention,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention, au titre du règlement d'attribution de la bourse BAFA, d'un montant de 200.00€ à Monsieur Quentin SALMON.

ARTICLE 2 : de préciser que les crédits correspondants ont bien été inscrits au budget.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 17/11/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO